**DOSSIER DE SELECTION A L'ENTRÉE**
**EN FORMATION INFIRMIERE**

# CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

# RENTRÉE DU 30 Août 2027 (sous réserve)

## A retourner avant le 18 janvier 2027

*Art. 11 du 02 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :*

*« Les candidats qui sollicitent une dispense du baccalauréat déposent une demande de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels, conformément aux articles D.613-38 et suivants du code de l'éducation. La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article 6 ».*

Le quota pour la formation infirmière est de **95 étudiants** pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Saint Vincent. Le nombre de places ouvert par l'établissement aux candidats relevant de la formation professionnelle continue est fixé à un minimum de 25 % du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études, soit 24 étudiants.

## 1. LE CALENDRIER

**Candidats issus de la liste : Formation Professionnelle Continue (FPC)**

**PÉRIODE D'INSCRIPTION :**

| | | |
|---|---|---|
| Date d'ouverture des inscriptions | : | Mercredi 18 novembre 2026 |
| Date de clôture des inscriptions | : | Lundi 18 janvier 2027 |

## 2. L'INSCRIPTION

Celle-ci s'adresse uniquement aux candidats bacheliers ou titulaires d'une équivalence (VEEPAP, DAEU) quel que soit le domaine professionnel, relevant de la formation professionnelle continue.

Le dossier de sélection est à **télécharge**r sur notre site Internet : https://ifsi.ghsv.org/ *ou à récupérer au sein de l'institut* ***à compter du mercredi 18 novembre 2026*****. (Du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 14h à 16h à l'IFSI Saint Vincent au 20 A, rue Ste Marguerite - 67000 STRASBOURG).**

**Le dossier COMPLET** devra être déposé **sur RENDEZ-VOUS en téléphonant au 03 88 21 70 45** ou **envoyé par la poste à l'adresse suivante au plus tard pour le lundi 18 janvier 2027** (cachet de la poste faisant foi) à l'IFSI Saint VINCENT – SELECTION IDE - 20 A, rue Ste Marguerite - 67000 STRASBOURG.

Un courriel de confirmation d'enregistrement du dossier de sélection vous sera adressé.

**Tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera refusé et retourné au candidat.**

## 3. LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les épreuves de sélection se dérouleront au sein de l'IFSI Saint-Vincent, un justificatif de votre pièce d'identité ou titre de séjour **en cours de validité** vous sera demandé à l'entrée.

**Epreuve écrite :**
Mercredi 10 février 2027 – à partir de 08h00
**Epreuve orale :**
Du 08 au 12 février 2027

**Les épreuves de sélection prévues à l'article 10 sont au nombre de deux :**
**1° Un entretien portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat ;**
**2° Une épreuve écrite comprenant :**
a) Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans les domaines sanitaire, médico-social et social ;
b) Une sous-épreuve de calculs simples.
L'entretien mentionné au 1° est d'une durée de vingt minutes. Il est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat, suivie d'un échange avec le jury.
Il a pour objet :
1° D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier de candidature ;
2° D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation au regard des attendus et critères nationaux figurant en annexe IV ;
3° D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.
L'épreuve écrite mentionnée au 2° est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en deux périodes de trente minutes, pour chaque sous-épreuve.
La sous-épreuve mentionnée au a du 2° est notée sur 10 points. Elle permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
La sous-épreuve mentionnée au b du 2° est notée sur 10 points. Elle permet d'apprécier la maîtrise des quatre opérations mathématiques, la conversion d'unités simples et la résolution d'un problème simple.
Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues au 1° et 2° est éliminatoire.
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 20 sur 40 s'agissant des épreuves mentionnées aux 1° et 2° du présent article.

La réponse est transmise au candidat dans le respect des délais prévus à l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation.

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis aux épreuves mentionnées aux 1° et 2° du présent article, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme (Parcoursup) de préinscription prévue à l'article D. 612-1 du code de l'éducation.

***Il n'existe plus de dispositions transitoires pour les candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture.***

## 4. LE COÛT DE LA FORMATION ET LES FRAIS A PRÉVOIR

**Le coût de la formation s'élève à 8 200 € pour la rentrée 2027** (sous réserve de modification).

La formation peut être prise en charge par la Région Grand-Est pour les personnes demandeurs d'emploi non démissionnaires entre la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection et la date de rentrée en formation.
Voir conditions de prise en charge sur le site : https://www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales

**Les frais de scolarité sont les suivants :** (sous réserve de modification en août 25).

- Participation aux frais de gestion : **165 € (**tarif rentrée 2026)
- Droits annuels universitaires : **178 €** (tarif rentrée 2026)
- Frais divers : achat d'ouvrages

## 5. LE DOSSIER D'INSCRIPTION

**Doit comprendre :**

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Copie diplôme(s) détenu(s)
- Copie d'une pièce d'identité recto/verso ou du passeport ou d'un titre de séjour **en cours de validité** certifiée conforme.
- Une lettre de candidature exposant leur projet professionnel.
- Droits d'inscription à la sélection d'un montant **de 60 €** : Règlement par chèque à l'ordre de l'IFSI St Vincent ou par carte bancaire ou en espèces. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.**
- Attestation de la CNIL-RGPD **datée et signée**
- Fiche de vœux
- Attestation sur l'honneur
- Fiche de demande d'aménagement des épreuves téléchargée et justificatif de la Commission via le site pour les personnes concernées.

## 6. LES MODALITÉS D'ADMISSION

Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'IFSI. Chaque candidat ne peut s'inscrire que dans un seul institut de regroupement du Bassin Universitaire de Strasbourg. (Cf annexe ARS GRAND-EST : page 7)

## 7. LES RÉSULTATS

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

A l'issue de la procédure de sélection, la commission d'examen des vœux (CEV) ordonne les candidats admis en liste principale, liste complémentaire et non admis.

**Les résultats des épreuves de sélection seront affichés dans les locaux de l'IFSI, publiés sur son site internet (selon accord) le lundi 22 février 2027 à 14h et adressés par courriel à chaque candidat ce même jour.**

**Les candidats s'ils sont admis, devront confirmer leur inscription pour le lundi 29 février 2027, 17 heures cachet de la poste faisant foi.**

**Le cas échéant, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.**

# ATTESTATION CNIL et « RGPD »

L'affichage des résultats de la sélection à l'IFSI Saint Vincent paraitra sur le site de l'IFSI https://ifsi.ghsv.org

Selon la CNIL, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier.

A ce titre, il vous est demandé de cocher la réponse qui vous convient ci -après :

❑ J'autorise que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site internet de l'IFSI

❑ Je refuse que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site internet de l'IFSI

**Nom : (de jeune fille, suivi du nom d'époux s'il y a lieu)**

**Prénom(s)** :

Date : Le

Signature :

# FICHE DE VŒUX

Je soussigné(e)

_____

inscrit(e) à la sélection à l'entrée en Formation en Soins Infirmiers 2027,
souhaite m'inscrire par ordre de préférence à :

☑ **Vœu n° 1 : IFSI Saint Vincent**

☐ **Vœu 2 : IFSI de _____**

☐ **Vœu 3 : IFSI de _____**

Fait à :

Le

Signature

# INSCRIPTION SELECTION FPC

# IFSI - 2027



***Une seule inscription possible au sein d'un même regroupement d'IFSI***

*« La date limite de dépôt des candidatures auprès des* ***regroupements d'établissements*** *de leur choix est fixée en tenant compte du calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation.* ». (05/03/2021)

Ainsi, la région Grand-Est compte 3 regroupements :

- Bassin Universitaire Alsace
- Bassin Universitaire Champagne-Ardenne
- Bassin Universitaire Lorrain.

L'inscription au sein de chaque bassin se fait auprès de l'IFSI de vœux 1 de formation. L'IFSI enregistre le dossier au titre du regroupement. Le candidat renseigne, s'il le souhaite, un vœu 2 et 3 sur ce dossier, de manière à élargir ses possibilités d'entrée en formation.

**Il est ainsi <u>impossible</u> de déposer un dossier dans plusieurs IFSI du même bassin/regroupement.**

En s'inscrivant dans un Institut, **le candidat atteste sur l'honneur** ne pas en avoir déposé un autre dossier sur un autre IFSI du même bassin/regroupement. Le candidat le mentionne dans le document « attestation sur l'honneur » joint au dossier d'inscription.

**Par contre, il est possible de déposer un dossier dans un IFSI de chaque regroupement.**

**Pour information, liste des IFSI par regroupement-Bassin Universitaires du Grand-Est**

| Regroupement Alsace | Regroupement Champagne-Ardenne | Regroupement Lorrain |
|---|---|---|
| 1. IFSI BRUMATH<br>2. IFSI ERSTEIN<br>3. IFSI HAGUENAU<br>4. IFSI SAVERNE<br>5. IFSI SELESTAT<br>6. IFSI STRASBOURG (ST VINCENT)<br>7. IFSI STRASBOURG (HUS)<br>8. IFSI COLMAR<br>9. IFSI MULHOUSE<br>10. IFSI ROUFFACH<br>11. IFSI DIACONAT MULHOUSE | 1. IFSI CHARLEVILLE-MEZIERES<br>2. IFSI REIMS<br>3. IFSI CHALONS-EN-CHAMPAGNE<br>4. IFSI EPERNAY<br>5. IFSI TROYES<br>6. IFSI CHAUMONT<br>7. IFSI SAINT DIZIER | 1. IFSI BAR LE DUC<br>2. IFSI BRIEY<br>3. IFSI EPINAL<br>4. IFSI FORBACH<br>5. IFSI LAXOU<br>6. IFSI LIONNOIS<br>7. IFSI METZ CHR<br>8. IFSI METZ CRF<br>9. IFSI NEUFCHATEAU<br>10. IFSI REMIREMONT<br>11. IFSI SAINT DIE<br>12. IFSI SARREBOURG<br>13. IFSI SARREGUEMINES<br>14. IFSI THIONVILLE CHR<br>15. IFSI VERDUN |

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Nom : _____

Prénom (s):_____

né(e) le : _____ à _____

et demeurant à :

_____
_____
_____
_____

atteste sur l'honneur n'avoir réalisé qu'une inscription dans le Bassin Universitaire de Strasbourg pour les épreuves de sélection à la formation infirmière.

Pour servir et valoir ce que de droit

Le

Signature

# FICHE D'INSCRIPTION

**à l'épreuve de sélection Formation Infirmière**
**Candidats en formation professionnelle continue**
**Rentrée du lundi 30 août 2027 (sous réserve)**
**Merci de compléter la fiche en lettres capitales**

| | |
|---|---|
| Nom de naissance : Nom d'épouse : | |
| Prénom(s) : | Lieu de naissance : |
| Date de naissance : / / à : (VILLE) : Code Postal : | |
| Sexe : Masculin □ Féminin □ Nationalité : | |
| Adresse : N° Rue : | |
| Code postal : | Ville : |
| Courriel en MAJUSCULE : @ | |
| N° de téléphone portable :<br>N° de téléphone fixe : | N° de sécurité sociale : |
| Nbre d'enfants : | |
| Code INE : | |
| **Diplômes obtenus :** _____ | |

**Date :**

**Signature**

# DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES

# pour les personnes présentant un handicap

- Je dépose une demande écrite d'aménagement des épreuves. Je joins à la présente fiche ma demande et le justificatif de la Commission, via le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996

**ET**

- L'avis médical de la MDPH précisant les aménagements nécessaires au regard du handicap et des épreuves concernées.

Il appartiendra au candidat d'en informer, **dès son inscription**, l'Institut de Formation.

Toute demande non parvenue avant **le 18 janvier 2027** ne pourra être prise en compte.




## Merci de joindre à la présente fiche d'inscription toutes les pièces demandées ci-après :

- ❑ **Fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée** (page 9)
- ❑ Curriculum Vitae
- ❑ Lettre de motivation
- ❑ Copie diplôme(s) détenu(s)
- ❑ Copie d'une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité (**(Française ou de l'UE **en cours de validité) certifiée conforme par le candidat.**
- ❑ Une lettre de candidature exposant le projet professionnel
- ❑ Droit d'inscription à la sélection d'un montant **de 60 €** : Règlement par chèque à l'ordre de l'IFSI St Vincent ou par carte bancaire ou en espèces. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.**
- ❑ Attestation de la CNIL-RGPD **datée et signée** (page 5)
- ❑ Fiche de vœux (page 6)
- ❑ Attestation sur l'honneur (page 8)
- ❑ Documents de demande d'aménagement téléchargée et justificatif de la Commission

Date :

**Signature du candidat :**